



«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

## COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 6 MAI 2014

**FO DGFIP** a lu une déclaration liminaire pour souligner la très forte dégradation du dialogue social et des conditions de travail dans le département.

En ce qui concerne la situation de l'emploi en Seine-Saint-Denis, la direction a reconnu qu'il y avait 175 vacances d'emplois supplémentaires malgré l'engagement du Directeur Général de pourvoir tous les emplois budgétaires..

La direction a indiqué partager le constat des Organisations Syndicales (OS) en ce qui concerne le nombre de vacances d'emplois et a indiqué que la Seine Saint Denis pâtissait de l'attractivité de Paris et des Directions Nationales implantées sur son territoire.

**FO DGFIP** rappelle une fois de plus que pour inciter les agents à rester dans le département, il serait nécessaire qu'ils aient de meilleures conditions de travail, une aide à la recherche de logement, des places en crèches ...

En ce qui concerne **la mise en place de la caisse conjointe à Rosny et le problème des cantines de Saint-Denis et Saint-Ouen**, la direction a indiqué qu'aucune décision n'était prise à ce jour.

Concernant **les 2 milliards d'économie à effectuer pour la DGFIP en 2014**, la direction a indiqué ne pas avoir eu à ce jour de plan d'économie à déposer. A suivre donc ...

Les OS ont demandé à nouveau à la direction **la mise en place, comme elle s'y était engagée, d'un CTL dédié à Saint Denis (sans réponse)**.

**Les Organisations Syndicales ont émis un vœu, à savoir que la Direction Générale s'engage à assurer le recrutement nécessaire pour que tous les postes en Seine-Saint-Denis soient pourvus dans les plus brefs délais ainsi que s'y était engagée la direction générale. Ce vœu a été voté par toutes les Organisations Syndicales.**

En ce qui concerne l'approbation du procès-verbal du CTL du 21/01/2014, les OS (CGT, FO, et Solidaires) ont voté contre en raison des termes de ce PV qui ne retraçait pas la situation telle qu'elle s'est déroulée lors de ce CTL et les raisons pour lesquelles ces trois OS ont quitté la séance .

En effet, ce procès-verbal, plutôt accusateur envers les OS qui ont quitté le CTL, accuse **FO DGFIP** de mentir sur le fait que le micro ne fonctionnait pas, alors que ce non fonctionnement de celui-ci est confirmé par les autres OS. Il ne mentionne pas les différentes menaces du Directeur Départemental envers les Organisations Syndicales.

- **PRESENTATION DE LA CAMPAGNE IR** : La direction a indiqué que l'objectif était la promotion de l'offre numérique et la lutte contre la fraude et l'escroquerie, avec si nécessaire le dépôt d'une plainte au pénal (un dépôt en 2012 et un dépôt en 2013).

**Attestation de dépôt de déclaration à donner à l'usager** : Les OS ayant dénoncé le fait que cette attestation n'était plus donnée de manière systématique et que des affichettes ont été posées dans certains SIP du 93, la direction a répondu que la loi était appliquée, que cette attestation était fournie aux seuls contribuables en faisant la demande en cas de dépôt tardif de leur déclaration sur le revenu.

- **RAPPORT 2013 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** : Bien que reconnaissant le travail de qualité fait par toutes les équipes de la formation professionnelle dans le contexte actuel, **les OS ont de nouveau dénoncé les refus de formation de plus en plus nombreux pour raison de nécessité de service, mutation ou retraite prochaines** . La direction quant à elle refuse de reconnaître cet état de fait.

Les OS ayant demandé à la direction la mise en place de l'ajout d'une heure sur l'application AGORA lors des formations d'une demi-journée, la direction a répondu que seuls les chefs de poste avaient latitude pour en décider ainsi et que cela leur serait rappelé par la direction d'être compréhensifs.

La direction locale ayant proposé à la Direction Générale, pour lutter contre l'absentéisme aux concours, de faire acquitter par les participants aux concours externes une participation forfaitaire (de l'ordre de 17 Euros), remboursable s'ils participent réellement aux concours externes, les OS ont dénoncé avec force la remise en place du timbre fiscal qui a été supprimé il y a plusieurs années en reportant sur les étudiants et les chômeurs les frais d'une mission de service public.

Cette proposition n'a pas été pour l'instant validé au niveau national.

**FO DGFIP** a ajouté qu'il s'agissait là de la remise en cause des concours en instituant une présélection par l'argent.

**En ce qui concerne le délai très long de paiement des indemnités dues aux formateurs**, la direction a indiqué que ce problème semblait être résolu désormais.

- **PRESENTATION DE L'ACTUALISATION DU DUERP** : La direction a reconnu avoir conscience que le risque de burn-out était présent dans tout le département ainsi que les Risques Psycho-Sociaux (RPS). Elle a indiqué que les chefs de service avaient pour mission de les détecter.

**FO DGFIP a rappelé le contexte actuel de très forte dégradation des conditions de travail.**

## QUESTIONS DIVERSES

- **Limite de 300 Euros** : Suite à une intervention des OS, la direction a répondu qu'il s'agissait de la stricte application de la loi des finances rectificative de fin décembre 2013 avec application immédiate au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle a indiqué que même si les directives nationales ont prévu un dispositif aménagé de démarrage, elle doit s'appliquer en totalité au 01/09/2014. La direction a ajouté que la population du 93, peu argentée, utilise le numéraire peut-être à tort (?), Elle a reconnu rechercher à faire des économies en coût de gestion, le numéraire représentant un coût en manèment et présentant un risque. Il n'en reste pas moins que la directive départementale est beaucoup plus stricte que l'instruction de la Direction Générale. Seule l'instruction départementale prévoit la photocopie des billets devant les usagers, ce qui est assez surprenant en matière de sécurité !

Un problème soulevé par les OS étant l'intégration des timbres fiscaux, des régisseurs et des créances des hôpitaux, la direction a répondu qu'elle allait étudier le problème, et quelle était en phase d'observation de l'application de la note du 13/01/2014.

**FO DGFIP** ayant demandé à la direction un bilan de blanchiment d'argent avéré suite à la photocopie des billets par les agents, la direction a répondu qu'il y avait un doute pour les professionnels payant leurs impôts en liquide, mais n'a rien répondu en ce qui concerne les particuliers.

**La direction a confirmé que la note de la direction ne sera pas remise en cause, qu'elle ne reviendra pas sur son principe et refuse d'arrêter la photocopie des billets.**

**FO DGFIP refuse cette stigmatisation des contribuables du 93 à laquelle se livre la direction locale et ces pratiques qui surchargent inutilement la masse de travail des agents.**

- **Dotation en baisse des crédits de vacataires** : La direction a indiqué ne procéder à l'embauche des vacataires que pour deux mois au maximum pour ne pas avoir à payer des indemnités de chômage, qu'elle prend en priorité des personnes n'ayant jamais travaillé au détriment de ceux ayant un peu travaillé, et qu'elle ne dérogera pas à ce principe.

- **Fusion des caisses sur Rosny** : La direction a indiqué que ce processus nécessite des étapes, qu'elle a rencontré les caissiers et que la date indicative de mise en place serait le mois d'octobre 2014. La direction s'est engagée à renforcer les effectifs de Seine-Saint-Denis Amendes et que l'accueil des régisseurs serait toujours de la compétence de Rosny collectivités locales.

Les OS ont rappelé à la direction que les agents refusent le projet, et ont remis la pétition signée par les agents à ce titre. La direction a répondu que la Direction Générale était favorable à la fusion des caisses dès que possible et que la direction locale s'y conformait.

- **Projet de prime d'accueil annoncé dans certains SIP** : Ce projet avait été annoncé par le Directeur Général lors d'un comité technique de réseau (CTR) en janvier 2014, suite à une demande d'octroi de cette prime par **FO DGFIP**. Cette prime concerne l'accueil généralisé dédié et devrait être versée sur le traitement de juin 2014 au titre de 2013 pour un montant de 400 Euros annuels environ. [Vous trouverez notre commentaire sur le site web-local](#)

- **Information sur les demandes de mutations par catégorie pour Paris et la province** : 60 % des agents demandent la province en premier et Paris en deuxième. Au 01/09/2014, 688 agents (dont 259 C) ont fait une demande de mutation contre 556 en 2013 (dont 182 C), 330 gestion publique et 358 filière fiscale en 2014 contre 252 GP et 304 FF en 2013.

- **Situation du bas de la mezzanine à Moulins** : Une OS ayant saisi la direction à ce sujet, la direction a répondu que le bas serait réorganisé et aménagé, et que ce sujet était à l'étude.



**Vos représentants en CTPL :**

Didier DUCHESNE, Guilène LAHAYE, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE.

**AVEC FO DEFENDONS**

**LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES**

Permanence F.O : DDFIP 93, [fo.ddfip93@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip93@dgifp.finances.gouv.fr)

☎ 01.48.96.62.30 P 06. 64. 93. 96. 71

# Déclaration Liminaire FO DGFIP

## Dialogue social

### CTL DU 06 MAI 2014

Monsieur le Président du CTL,

Ce CTL doit en préambule valider deux procès verbaux dont celui du 21 janvier dernier présidé par Monsieur COLIN, Directeur Départemental des Finances Publiques du 93. Les élus **FO DGFIP 93** tiennent à évoquer des pratiques qui sont une entorse au dialogue social dans notre département.

A la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales au CTL du 21 janvier, des propos ont été dits, tels que des intimidations, des menaces et des insultes.

Monsieur le président du CTL, nous avons remarqué que le compte rendu du procès verbal du 21 janvier ne retrace qu'une partie des échanges tenus. En effet celui-ci n'évoque pas le contexte dans lequel le dialogue s'est déroulé. Certains propos révélateurs de la qualité du débat n'y sont pas.

**FO DGFIP** très attaché au dialogue social, vous a sollicité pour une audience, afin de clarifier la situation suite aux incidents du CTL du 21 janvier. Demande que vous avez préféré décliner.

Force est de constater que les agents et les représentants du personnel sont soumis à un déferlement de mesures prises à leur encontre dans le cadre de l'austérité budgétaire et de la Modernisation de l'Action Publique..

Les Organisations syndicales dont **FO DGFIP** ont sans cesse évoqué des situations de plus en plus difficiles : Harcèlement déguisé dont le processus est tellement insidieux qu'il est difficile pour la victime de le dénoncer, difficultés pour les agents à prendre leur congés, refus d'autorisations d'absences ou de formations.

Le travail des agents n'est pas reconnu.

Aussi la lecture du DUERP est révélatrice : le surmenage, le stress, la peur de ne pas atteindre les objectifs apparaissent de plus en plus dans ce document.

**FO DGFIP 93** constate qu'il n'existe plus d'échanges pour débattre de ces problèmes.

Doit on considérer que les organisations syndicales doivent être soumises à la direction sans oser seulement discuter, tout en accompagnant ces politiques destructrices ?

Doit on considérer que lorsqu'il n'y a pas de soumission, pas d'allégeance, les réunions du CTL doivent se transformer en fiasco, dans lesquels les membres des Organisations Syndicales pourraient être prises à partie par la direction locale à l'exemple du CTL du 21 janvier 2014.

Ces prises à parti du fait de la direction locale peuvent se concrétiser par des réflexions plus ou moins blessantes, des attaques personnelles, des tentatives de couper le micro de certains représentants des OS, des menaces de téléphoner immédiatement aux sièges syndicaux pour dénoncer tel syndicaliste qui n'a pas l'art de plaire à la direction locale.

**FO DGFIP** dénonce avec force toutes ces pratiques mises en place . **O DGFIP** affirme avec force sa liberté d'expression.

**FO DGFIP 93** ne se laissera pas manipuler ni intimider, bien au contraire, et sa force réside justement dans son indépendance et sa volonté de défendre avant tout, les agents.

Les élus **F.O DGFIP 93**

# Liminaire - FO DGFIP sur les emplois CTL DU 06 MAI 2014

Monsieur le Président du CTL,

Le syndicat **F.O** DGFIP appelle à la grève le 15 mai 2014, pour l'ensemble des fonctionnaires. Fonctionnaires qui vont encore une fois être mis à la diète annoncée jusqu'en 2017. Ce qui était déjà intolérable devient insupportable. Les moyens de l'état sont mis à contribution pour 19 milliards d'euros.

Le gouvernement accentue encore sa politique régressive dans le cadre d'un pacte de responsabilité qui va transférer 40 milliards d'euros aux entreprises.

Cette politique d'austérité pour résultats a pour résultat de réduire le service public républicain et de remettre en cause l'égalité républicaine par la suppression massive d'emplois publics.

Elle aura aussi comme conséquence d'amplifier le recul du droit des agents que ce soit en matière de rémunération ou de promotions. Pour **F.O** DGFIP, ces orientations sont inacceptables.

L'État continue son entreprise de destruction des services publics. Pendant ce temps, il verse sans contrepartie des milliards au travers du CICE aux entreprises. Pour autant la machine économique reste bloquée le nombre de chômeurs continue d'augmenter, les sociétés de déposer le bilan, les retraités d'être appauvris, les salariés d'être sollicités financièrement.

La Modernisation de l'Action Publique, déclinée dans la Démarche Stratégique à la DGFIP continue à produire ses effets destructifs sur les personnels et sur les missions.

Les suppressions massives d'emplois plus de 2350 prévues pour 2014 vont encore impacter le département de la Seine Saint Denis déjà fragilisé par le manque d'effectifs dans beaucoup de structures. Ces suppressions d'emplois depuis 2008 est l'une des premières causes de la dégradation des conditions de travail et de l'état de santé des agents .

Par ailleurs les contraintes budgétaires sont un obstacle pour apporter des améliorations demandées par les services.

Pour **F.O** , il existe d'autres solutions. Une politique de relance de la consommation , par une augmentation des salaires, une amélioration des carrières de tous les agents en mettant fin au gel des rémunérations et à la réduction drastique des plans de qualification aux Finances.

**F.O** demande :

- une véritable politique de recrutement sur des emplois publics de titulaires
- l'abandon de la démarche stratégique, vecteur de la MAP et du Pacte de Responsabilité
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au moins 8%
- une revalorisation uniforme de 50 points d'indice
- l'amélioration des carrières par des plans de promotions ministériels
- 

Les élus **F.O** DGFIP 93

